

A lush green forest with a waterfall cascading over rocks. The scene is filled with vibrant green foliage, including various trees and bushes. The waterfall is the central focus, with water flowing over several tiers of dark, mossy rocks. The background is a dense forest of tall trees, creating a sense of depth and tranquility. The overall atmosphere is peaceful and natural.

POUR UNE RANDONNÉE
ECO RESPONSABLE



RESPECTER LES MILIEUX NATURELS EN BALADE

LES 10 COMMANDEMENTS DU RANDONNEUR ÉCORESPONSABLE





PRÉSERVONS NOS SITES

Soyez acteurs de la qualité de vos sites de randonnée ! Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation... Signalez-le à votre hébergeur qui fera remonter l'information ! Veillez à respecter les dispositifs réglementaires des zones protégées (les zones Natura 2000, le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC), les réserves naturelles, la maîtrise foncière du Conservatoire du littoral, le régime forestier de l'Office National des Forêts (ONF)...

Ne prélevez rien qui appartienne à la nature (coquillage, plantes, pierres, animaux & insectes...), ne polluez pas et faites-vous discrets. Au moment du départ effacez vos traces de passage, laissez l'endroit plus propre que quand vous êtes arrivés. Et n'oubliez pas, le plus beau des spectacles est dans la nature. Bonne observation à vous et merci !



RESTONS SUR LES SENTIERS

Dans la nature seul le sentier est le territoire de l'homme. Restez sur les chemins pour éviter de piétiner les espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

Ne vous aventurez pas dans les zones fermées. Marchez au milieu du sentier, même s'il est boueux ou mouillé. En tentant de contourner ces zones, vous risquez grandement de détériorer la flore et accélérer l'érosion.

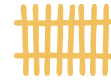
Ne bâtissez aucune forme de structure ou d'aménagement.

Le camping sauvage est prohibé dans toute l'île, cependant des aires de bivouac sont aménagées le long du GR20, aux abords des refuges.



NETTOYONS NOS SEMELLES

Sans le savoir nous pouvons nuire à la biodiversité en apportant dans la terre collée à nos semelles des graines ou des germes venus d'autres milieux naturels. Pensez à nettoyer régulièrement les semelles de vos chaussures, notamment après un séjour à l'étranger.



REFERMONS LES CLÔTURES ET LES BARRIÈRES

Selon les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui. Pensez à fermer les clôtures et barrières après votre passage.



GARDONS LES CHIENS EN LAISSE

Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages et le bétail le perçoivent comme un prédateur ! Pour le confort et la sécurité de toutes et de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse, sauf chasseurs en action de chasse. Les tortues d'Hermann et les brebis vous remercieront !



RÉCUPÉRONS NOS DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Choisissez soigneusement les produits que vous utilisez et faites vos achats en conscience. Ramassez et remportez vos déchets avec vous. Soyez volontaire pour préserver notre environnement.



PARTAGEONS LES ESPACES NATURELS

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.

Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers. Faites attention à ne pas déranger les autres.

Soyez respectueux des autres visiteurs ainsi que des habitants. Soyez courtois, laissez le passage aux autres sur le sentier.

Parlez doucement et évitez de faire du bruit. Laissez prédominer les sons de la nature.

Pensez aux autres et choisissez des lieux adéquats pour vos envies pressantes !

Camouflez au maximum cette pollution à l'aide de ce qui se trouve autour de vous (roche, feuille, bâton...).

Essayez de planifier vos excursions en-dehors des périodes de forte fréquentation afin de ne pas surcharger les espaces de vie et la nature.

Déplacez-vous en petits groupes de préférence.



LAISSONS POUSSER LES FLEURS

Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet.

N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.



PRÉSERVONS LA VIE SAUVAGE

Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits

Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir.

Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

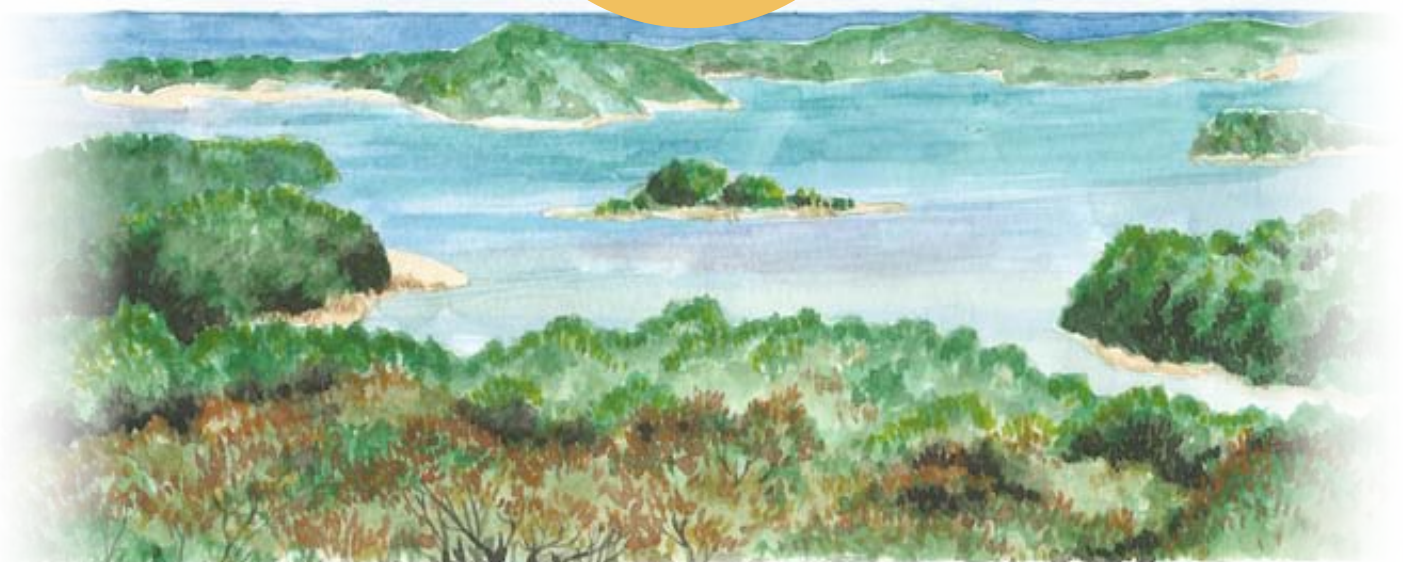
Admirez les animaux sauvages à distance sans les suivre, les toucher ou les nourrir. Ne les dérangez pas et encore moins lorsqu'ils sont vulnérables notamment pendant la saison des amours.



NE FAISONS PAS DE FEU

Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature. Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.

**Vous voici désormais
fins prêts pour devenir
les éco-voyageurs
de la Corse Orientale !**



PRÉVENTION INCENDIES



- 0 - 10
- 11-50
- 51-100
- 101-250
- 251-537

Source BDIF 2008-2017

Nombre de feux moyens par an

L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies – 90% des départs de feu - que ce soit du fait d'une activité économique (chantiers de BTP, activités agricoles...) ou bien d'une activité du quotidien (mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camps). La moitié de ces feux d'origine anthropique sont dus à des imprudences et à des comportements dangereux, aussi bien de touristes que de riverains. Plus de la moitié des départs de feux pourrait être évitée en appliquant les bons gestes au quotidien.

En France métropolitaine, sur la période 2007-2018, on dénombre une moyenne annuelle de 4 040 feux qui ravagent 11 117 ha de forêt ¹. La majorité de ces feux ont lieu en zone méditerranéenne (6 698 ha, pour 4 419 en dehors de cette zone) et principalement en Corse. Les conditions météorologiques (sécheresse, température et vent) ont une forte influence sur la sensibilité de la végétation au feu et sur la propagation une fois le feu déclenché.

¹ Bases de données BDIF et Prométhée

PASSAGE À L'ACTION : PRÉVENIR ET SE PROTÉGER DES FEUX

Respectez les arrêtés concernant les risques incendies.

Il est interdit de faire du feu à minima durant la période estivale (du 15 juin au 30 septembre) et cette période peut être rallongée selon les conditions météorologiques.

L'usage (mise à feu ou lâcher) des lanternes volantes est interdit sur l'ensemble du département de la Haute-Corse toute l'année.

NI FEU NI BARBECUE

NI FEU DE CAMPS

PAS DE CIGARETTE

en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture

PAS DE TRAVAUX

SOURCE D'ÉTINCELLE

les jours de risque d'incendie

PAS DE COMBUSTIBLE

CONTRE LA MAISON

bois, fuel, butane...



TÉMOIN D'UN DÉBUT D'INCENDIE, JE DONNE L'ALERTE EN LOCALISANT LE FEU AVEC PRÉCISION

AVEC LE SOUTIEN DE :



ADEME



Conservatoire Botanique National



Fonds européens agricoles pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.